COMMUNE DE MARQUETTE-LEZ-LILLE
CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 30 juin 2025

Délibération n°2025/2/38 **Nomenclature : 7-1**

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - APPROBATION

Vu les articles L 1612-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et en application de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire transmet la présidence au premier adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires et quitte la salle du Conseil.

Considérant la présentation selon la note brève et synthétique du compte administratif 2024 ci-jointe,

Considérant que Monsieur le Maire s'est retiré pour le vote du compte administratif,

Le compte administratif de la Commune pour l'exercice 2024 s'établit ainsi avant affectation des résultats :

SECTION INVESTISSEMENT

Réalisation recettes	+ 4 490 974,07 €
Réalisation dépenses	- 3 028 160,04 €
Excédent de clôture au 31 décembre 2024 :	**= 1 462 814,03 €**
Excédent reporté de l'exercice précédent, soit 2023 :	+ 2 740 192,84 €
Résultat de clôture cumulé de l'exercice 2024 (001)	**+ 4 203 006,87 €**
Restes à réaliser (engagements recettes à reporter)	*+ 162 159,20 €*
Restes à réaliser (engagements dépenses à reporter)	*- 655 379,68 €*
Résultat de clôture cumulé de l'exercice 2024 (Excédent de Financement)	***+ 3 709 786,39 €***

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Réalisation recettes	17 522 065,10 €
Réalisation dépenses	15 582 916,26 €
Excédent de clôture au 31 décembre 2024 :	**1 939 148,84 €**
Excédent reporté	**62 380,92 €**
Résultat de clôture cumulé de l'exercice 2024 :	**2 001 529,76 €**

Hors de la présence de Monsieur le Maire, il est demandé à l'assemblée de prendre position sur le vote du compte administratif du budget communal 2024.

LE CONSEIL,